

90.000 litres de gaz, donnant naissance à une pression de 2.700 atmosphères et soumettant la fermeture de culasse à une poussée de 2.600.000 kilos. »

Dans cette nouvelle orientation les pièces deviennent de plus en plus longues. Au lieu des 14 calibres de longueur des pièces à âme lisse, elles atteignent 30, puis 40 et, pour certaines pièces, 50 calibres. La longueur de 40 calibres donne pour la pièce de 305 le chiffre respectable de 12 mètres. On refait alors en sens inverse le chemin parcouru dans l'échelle des calibres maximum : du 42 centimètres on redescend au 37 centimètres, puis au 34 centimètres et enfin au 30 centimètres ou 305 millimètres, suivant la dénomination adoptée en 1894, (1) calibre qui reste le plus fort employé dans toutes les marines. La période aiguë de la lutte entre le canon et la cuirasse se termine ainsi, chacun couche sur ses positions, le canon reste l'arme principale des bâtiments de combat et la cuirasse l'élément indispensable de la protection. L'artillerie ainsi orientée dans la bonne voie, se présente la vieille question de la rapidité du tir, déjà existante avec les pièces à âme lisse. Il convient en effet de ne pas considérer seulement la puissance coup par coup, mais encore la puissance dans l'unité de temps, et c'est là une des raisons principales qui firent abandonner les pièces-monstres dont le tir était par trop ralenti. Vers 1890 on créa l'artillerie dite à tir rapide dont voici les dispositions les plus essentielles. Le pointeur épaule la pièce à la manière d'un fusil au moyen d'une crosse ; il a sous la main le volant de pointage en hauteur et le cordon tire-feu ; un autre servant placé tout près de lui manœuvre le volant de pointage en direction. Les opérations du pointage se font donc rapidement et la mise à feu a lieu au moment propice sans que le pointeur quitte

---

(1) Une décision ministérielle de novembre 1908 vient de rétablir la désignation des pièces par leur calibre en centimètres pour les bouches à feu de 10 centimètres et au-dessus. Le 240 mm. redevient le 24 cm., le 164 mm. 7 le 16 cm., etc...

Pour les pièces d'un calibre inférieur à 10 cm., la désignation en millimètres subsiste (ex. : le 65 mm., le 37 mm., etc.).